

LES CASSAGNOLS MOBILISES POUR LEUR BIEN-ETRE

On peut remarquer que lorsque l'équipe municipale fait des propositions d'activités pour prendre soin de soi, nombreux sont les habitants à se mobiliser.

L'activité MOBILSPORT pour les seniors semble répondre aux besoins de mise en mouvement et de rencontre en suivant l'animateur toujours aussi attentif et sympathique tous les jeudis de 11 h à 12 h. Une journée intergénérationnelle sera aussi proposée le 20 novembre prochain à la salle de l'école. La poursuite de cette proposition d'activité est toujours soutenue par la commune.

Au premier semestre 2024 un groupe s'était constitué autour d'une sophrologue qui était venue gracieusement partager sa pratique pendant une dizaine de séances.



Une nouvelle proposition va se mettre en place à partir du 12 novembre 2024 de 19h à 20h sous forme de séances de renforcements musculaire des muscles profonds (Pilates).

La mairie met également à disposition de l'association L'Inde que j'aime une salle de la Maison des vigneron pour une pratique partagée du yoga les mercredis soir et samedis matin.

EVENEMENTS CULTURELS ET FESTIFS

Cette année encore la mairie a régulièrement animé le village par l'organisation ou l'invitation de différents événements :

- 20 avril : Séance de répétition du « Fenolhedès orchestra de Maury » dans la salle de l'école.
- 12 juin : Récital hommage à Charles Aznavour, dans le cadre du 4ème festival de poésie et chansons en Fenouillèdes. Spectacle présenté par l'association des copains de Brassens.
- 11 et 12 août : Fête locale avec le 11 au soir, une soirée avec repas et ambiance autour de plats apportés par les participants. Le 12, apéritif dansant sur la place du village à midi et bal en fin d'après-midi et en soirée aux Hyères.

Le samedi 21/12/24 le Père Noël viendra apporter des cadeaux aux enfants du village. Une représentation théâtrale sera proposée par l'atelier théâtre de Cassagnes et un goûter clôturera ce bel après-midi. Tous les habitants sont conviés. Une information plus précise sur l'organisation sera adressée début décembre.



Du côté des animations, les équipes du foyer, les associations du village et notre épicerie se sont activés pour nous organiser des randonnées à thème, des parties de pétanque, une excursion en autocar, des concerts, des soirées karaoké ou échecs et dernièrement une nouveauté avec un après-midi dansant...

Nous sommes donc sans aucun doute gâtés avec tant d'opportunités à partager notre temps et notre énergie ensemble. Vivre ensemble et en paix en ces temps houleux représente une telle richesse et une grande chance... aussi ne la laissons pas passer...

INFORMATIONS MUNICIPALES :



CASSAGNES CHANGE DE LOGO

L'équipe municipale a décidé de changer le logo du village pour reprendre celui qui décore les plaques de rues.

REUNION PUBLIQUE

La prochaine réunion publique se tiendra le vendredi 29/11 à 18h. L'information sera diffusée par email quelques jours auparavant.

Mairie de Cassagnes - 6 rue des Capitelles - 66720 Cassagnes

Téléphone : 04 68 84 51 94 / courriel : mairiedecassagnes@wanadoo.fr

Site Internet : <https://www.mairie-cassagnes66.com/>

Si vous souhaitez être informé des actualités de Cassagnes, inscrivez-vous après de la mairie.

La mairie de Cassagnes est ouverte du lundi au jeudi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.



BULLETIN MUNICIPAL DE CASSAGNES

N°7 – 4ème trimestre 2024

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Le conseil vous accompagne en permanence pour vos besoins soit administratifs, soit informatifs et quelque fois matériels.

Il est important pour cela que tout se fasse dans le respect des lois.

Pour tout ce qui est des constructions, des modifications, des implantations de clôtures, climatisations, antennes paraboliques, le respect du P.L.U s'impose et les demandes d'autorisation sont nécessaires.

Le traitement des déchets verts est une facilité mise à la disposition des Cassagnols, or les apports de ceux-ci ne sont toujours pas respectés (vieilles planches, gravats, ferraille) et cela complique le traitement, des efforts s'imposent ou il sera inévitable de les porter à La Tour de France.

Les composteurs collectifs sont une réussite et permettent aux personnes de traiter leurs déchets dégradables de façon utile par récupération du compost à la longue.

D'autres informations vous sont données en suivant. Je remercie le conseil municipal du travail effectué, je vous remercie de votre lecture et vous encourage à continuer à améliorer le bien vivre ensemble.

Le Maire

PARLONS TRAVAUX....

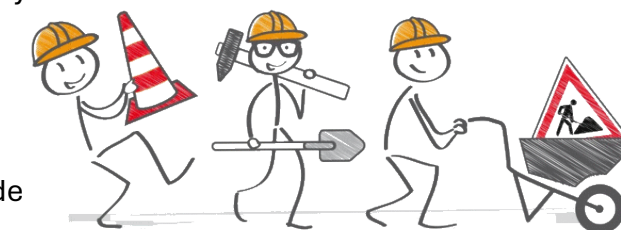
L'entretien du village nécessite toujours des interventions et ces derniers mois ont été réalisés :

- La peinture des rambardes, de la porte du cimetière.
- Le débroussaillage des chemins.
- Le marquage des terrains (foot et basket) sur le terrain des Hyères.
- L'installation de l'arrosage des plantations rue du Barrage.

Les travaux de voirie ont permis :

- De faciliter le passage des camions et camping-cars pour accéder au parking de la Plane.
- De faciliter l'accès (bétonnage) aux maisons en contrebas de la rue du Canigou.
- De goudronner une partie de la rue du Castagné abimée par les travaux d'enfouissement de la fibre.

L'appartement au-dessus de la boulangerie a été rénové.



EN ATTENDANT L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES CHENES...

Les diagnostics préalables ont été réalisés et nous pourrions bientôt vous en dire plus avant le démarrage des travaux de démolition de la maison.

REPLACEMENT DE LA CHAUFFERIE FIOUL PAR UNE POMPE A CHALEUR AIR/EAU



FONDS VERT !

Dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (FONDS VERTS), nous avons déposé un projet auprès de l'Etat et du Conseil Régional qui concerne le bâtiment public accueillant la Mairie, la Poste, la salle des fêtes et le local associatif.

Ambitions écologiques :

1/ Une réduction des gaz à effets de serre en supprimant la chaudière fioul qui permettra une amélioration du rendement de production du chauffage.

2/ Une réduction significative de la consommation d'énergie électrique grâce à l'isolation extérieure des murs et l'isolation des combles.

Le SYDEEL 66 et ses partenaires nous accompagnent techniquement pour les travaux. Ceux-ci débuteront avant la fin de l'année 2024 pour une durée d'environ 3 mois.



ECOLE

Une saisine a été entreprise à l'initiative de la mairie auprès de La Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole (PMM CU) afin de régler les soucis constatés en début d'année scolaire, notamment sur la sécurité du bus.

ERRANCE ANIMALE

PMM CU propose un accompagnement pour ce qui relève de l'errance animale et a demandé au conseil municipal de désigner une personne ressource.

Depuis plus de 20 ans PMM CU a instauré pour son territoire communautaire une Charte Animalière qui réunit la Communauté Urbaine, son délégataire de service public (la fourrière animale) et 7 associations engagées pour la protection animalière (l'association Catalane de Protection Animale de Perpignan, l'association « Refuge Animalier de Canet » de Canet-en-Roussillon, l'association pour la Sauvegarde des Animaux Abandonnés et Perdus d'Ille sur Têt, la Société Protectrice des animaux - du refuge de la Padrine de Torrelles, du CAP de Perpignan et de Perpignan Sud et l'association un « Gîte une Gamelle » de Rivesaltes). Cette collaboration permet une méthode de travail commune pour le recueil et le placement des animaux errants ou abandonnés et la mise en conformité des installations d'accueil.

L'objectif est également la baisse du taux d'euthanasie en visant « l'euthanasie zéro », notamment pour les chats dont le taux est actuellement de 3% contre 70% en 2000.

Si vous remarquez un animal sans propriétaire au village, vous pouvez en informer la mairie qui se chargera de contacter les services concernés afin de le prendre en charge.

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

Poursuite avec PMM CU de la mise en place du PICS qui fédère tous les PCS des communes de la CU.

Rappel : la commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est l'outil opérationnel qui permet de faire face le jour J à un événement majeur de sécurité civile. Il s'agit d'un véritable plan de gestion de crise à l'échelle communale qui définit qui fait quoi, quand et comment en cas de crise. Son objectif est de mettre en place une organisation réactive et efficace, élaborée et partagée par tous les acteurs (mairie et Services civils), pour protéger au mieux la population résidente ou de passage des risques encourus.



NUISANCES

Rappel de la loi concernant les nuisances sonores causées par les chiens au voisinage.

L'article R. 1336-5 du Code de la santé publique stipule que « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé des aboiements intermittents fréquents sur de longues périodes ; des aboiements soutenus pendant plus d'une minute ou deux ; des aboiements tôt le matin ou tard le soir ».

Nous insistons auprès des propriétaires de chiens afin qu'ils adoptent un comportement civique et responsable : celui de tenir son chien en laisse lors des sorties et de ramasser les déjections dans les rues du village et sur les parkings.

Il est rappelé qu'il est interdit de laisser divaguer des animaux, même la nuit.

Bien sûr comme partout il peut arriver que certaines personnes oublient les règles élémentaires du « savoir vivre ensemble en créant des nuisances (parmi lesquelles les plus courantes sont des véhicules mal garés... des nuisances sonores telles que des chiens qui aboient en continu, des animaux errants laissant des crottes sur les trottoirs, ou faisant peur aux passants) et dans ce cas les relations entre nous peuvent se crispier...

Certains de ces actes sont commis par inadvertance ou d'autres par facilité... Ces actes de négligence dans l'espace public sont perçus comme un manque de respect à l'égard de tous.

Pour que perdure cette cohabitation de qualité, un voisinage harmonieux et un sentiment de bien-être et de sécurité dans le village il nous faut donc garder en mémoire la belle idée selon laquelle " la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui" (extrait de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789).

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Dès début décembre vous pourrez vous rendre à la bibliothèque aux heures d'ouverture du vendredi soir, de 17h30 à 19h, pour demander votre Carte réseau, financée gracieusement par la mairie à concurrence d'une carte par foyer. Cette carte, proposée à 18 € par PMM CU, sera gratuite pour les cassagnols !

A noter que les enfants et les jeunes de moins de 18 ans bénéficient automatiquement d'une carte gratuite.

➤ Carte réseau des médiathèques de Perpignan Méditerranée Métropole et navette documentaire

Elle permet d'emprunter des documents dans plusieurs bibliothèques de la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole. Avec cette carte sont empruntables jusqu'à 16 livres, 8 revues, 5 DVD, 4 CD et une liseuse pour une durée d'un mois renouvelable. Une navette documentaire entre les bibliothèques permet de se faire livrer les documents réservés dans la bibliothèque de son choix.

Cette carte vous sera délivrée par votre bibliothécaire et vous permettra également de vous connecter à [RéSOLU.net](http://Resolu.net), le site des médiathèques de PMM CU.



➤ Site des médiathèques de Perpignan Méditerranée Métropole <https://resolu.net>

Ce site propose, après authentification (bouton « Se connecter ») avec votre numéro de carte et un mot de passe qui vous sera donné lors de votre inscription, des livres numériques à télécharger, de la presse, des bandes dessinées et des films à lire ou regarder en ligne, de la musique à écouter en illimité sur PC ou sur supports mobiles (application MusicMe Bibliothèque), de nombreux cours d'autoformation et de soutien scolaire à suivre sur PC ou supports mobiles (application ToutApprendre.com) et pour les plus jeunes : sites ludo-éducatifs, écouter des histoires, découvrir des jeux vidéo....

Vous pouvez également accéder à votre compte pour visualiser vos documents en prêts, renouveler vos prêts ou réserver des documents.

NOTRE EPICERIE

Pour donner suite aux différents événements qui se sont déroulés récemment, il est important de faire le point sur l'importance de la présence d'une épicerie sur notre village.

Nous savons tous, nous les habitants du village, combien la présence d'une épicerie est importante pour notre vie quotidienne.

Nous savons tous aussi combien le maintien de cette activité est difficile, car toujours sur le fil de l'équilibre économique et combien il est compliqué de trouver des candidats prêts à relever le défi.

Les gérants ont besoin de tout notre soutien.

Nous avons bien sûr tous le droit en tant qu'élus et habitants/consommateurs d'émettre des remarques et réserves avec pour objectif d'améliorer le service rendu.

Toutes les idées sont les bienvenues quand elles sont sources de progrès.

Le dénigrement, les dénonciations anonymes ou dépôts de plaintes, sans échanges préalables entre les personnes concernées, ne sont certainement pas la bonne façon de procéder pour avancer dans le cadre d'une vie harmonieuse dans notre village.

